

Vous pouvez effectuer vos démarches à distance :

- **par courrier**, en nous écrivant à l'adresse suivante* :

**sous-préfecture d'Ancenis
Allée de la Providence
BP 40209
44156 ANCENIS Cedex**

*Une enveloppe timbrée devra être intégrée à votre demande pour le retour du document émis par le service

- **en ligne**, (télécharger les formulaires et obtenir toutes les informations) en accédant aux sites internet suivants :

Site internet de la Préfecture :

www.loire-atlantique.gouv.fr

Le portail de l'administration française :

www.service-public.fr

Vous pouvez nous adresser vos questions :

- **par courrier**, à l'adresse ci-dessus
- **par courriel**, à l'une des adresses suivantes :

sp-ancenis@loire-atlantique.gouv.fr

sp-reglementation-ancenis@loire-atlantique.gouv.fr



© sous-préfecture d'Ancenis – Février 2013



La sous-préfecture d'Ancenis

à votre service

Retrouvez sur le site internet de la Préfecture toutes les informations locales sur vos démarches et la possibilité d'en accomplir à distance :

www.loire-atlantique.gouv.fr



Jours et horaires d'ouverture au public

Un accès facilité

à nos services

Les services de la sous-préfecture d'Ancenis sont ouverts :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

- **02 40 83 08 50** (standard secrétariat général)
- Allô service public : **39 39** (informations générales)

La sous-préfecture d'Ancenis vous accueille pour :

- * Manifestations sportives
- * Armes
- * Ball-Trap
- * Prévention des expulsions

Plan d'accès à la sous-préfecture d'Ancenis :

Allée de la Providence
BP 40209
44156 ANCENIS Cedex



Accès aux personnes à mobilité réduite

